

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER représenté à 13h00 par Nathalie FED - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHE - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-5080/18/CM

■ Approbation de la création et affectation d'une autorisation de programme relative aux acquisitions foncières, études et travaux dans le cadre de l'aménagement du secteur à vocation économique MI-Biopark à Luminy à Marseille
MET 18/8952/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le site de Luminy est un site remarquable par son environnement et un pôle d'excellence dans les sciences du vivant qui fédère universités, chercheurs et entreprises de renom international.

La Métropole Aix-Marseille-Provence soutient depuis sa création la dynamique entrepreneuriale de la filière santé-biotech sur ce site par la production d'une offre immobilière, le financement de structures d'accompagnement de la création d'entreprises et les projets de R&D.

En effet, très tôt, la Métropole a misé sur les biotechnologies en développant sur le Campus Universitaire Scientifique et Technologique de Luminy (CUSTeL) une offre de locaux dédiés dans le cadre du programme du Village d'entreprises de Luminy Biotech. Un soutien qui a notamment permis de développer, sur 3 500 m² la pépinière spécialisée Grand Luminy et d'accueillir sur 4 500 m² les entreprises Haliodyx, Biotech Germande, Modul Bio, Syncrosome. Aujourd'hui, la volonté est de permettre l'implantation, sur la parcelle voisine Luminy Biotech IV, de la société Haliodyx en forte croissance et de l'Institut NeuroChlore, fondation privée consacrée à la valorisation de la recherche pour les thérapies innovantes dédiées notamment à l'autisme.

Sur le secteur mitoyen situé hors CUSTeL, la Métropole a permis, en réhabilitant une partie du bâtiment BRGM, l'accueil de la plateforme d'immunotechnologie MI-mAbs, qui réunit notamment Aix-Marseille Université, le CIML, la société Innate-Pharma, laquelle société va encore étendre ses bâtiments sur un terrain voisin.

Dans le but de favoriser les synergies, de renforcer l'attractivité et le rayonnement de ce Technopole baptisé MI-Biopark (MI pour Marseille immunopole), la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité disposer d'un schéma directeur d'ensemble sur ces deux périmètres actuellement distincts (une partie située dans l'enceinte du CUSTeL clôturée, une partie hors CUSTeL).

Une étude d'aménagement urbain et paysager portant sur les axes de travail suivants a été lancée :

- requalification de la voie existante (Ex-Icorem/BRGM) pour affirmer son statut public et amenée des réseaux pour desservir les nouveaux programmes immobiliers (extension Innate-Pharma / programme immobilier Sogima et implantation de deux sociétés sur la parcelle Luminy biotech IV)
- création d'une liaison entre les deux sous-secteurs de la zone MI-Biopark pour renforcer les connexions et prendre en compte le risque incendie
- aménagement des espaces publics et création de lieux de centralité et de convivialité pour favoriser les échanges
- mise en place d'une signalétique appropriée

L'ensemble de ces aménagements devant se réaliser dans une logique d'excellence paysagère et environnementale.

Le diagnostic, établi en phase 1 de l'étude et validé par l'ensemble des acteurs du site de Luminy réunis et mobilisés en grand nombre dans différents comités techniques, a confirmé la nécessité de travailler

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

ensemble sur les nombreux sujets communs (notamment signalétique, mobiliers, espaces verts, plan de déplacement inter-entreprises) et l'intérêt d'une gestion unifiée du site dans le but de favoriser les synergies enseignants-chercheurs-entreprises, et ce, dans le cadre d'un possible élargissement du périmètre du CUSTeL intégrant la partie MI-Biopark situé hors CUSTeL, par la constitution d'une clôture externe commune.

Le schéma directeur d'aménagement présenté en phase 2 retient deux scénarii comportant chacun deux variantes (1a et 1b, 2a et 2b).

Un consensus s'est dégagé auprès de tous les acteurs du site en faveur d'un projet d'aménagement permettant la connexion des deux entités par un barreau de liaison piétonnier propice à la défense incendie, une clôture extérieure du Technopole permettant la sécurisation et la gestion unifiée des espaces collectifs dans un souhait de préservation de la qualité architecturale, paysagère et environnementale d'un espace emblématique du territoire de la Métropole.

Ce projet d'aménagement pourra évoluer à moyen terme vers une intégration plus poussée du Technopole au sein du CUSTeL dès lors que la gouvernance du site aura été établie pour assurer la réalisation de projets fédérateurs.

Dans le cadre de ce schéma directeur d'aménagement, des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires sur tout ou partie des terrains appartenant au BRGM et à la Ville de Marseille.

Le programme de travaux qui sera lancé permettra d'accueillir de nouvelles entreprises et de contribuer à leur développement ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement du site en favorisant les synergies existantes.

Dans la cadre de l'OIR thérapies innovantes, ce projet a été retenu au titre du CRET et peut être soutenu jusqu'à hauteur de 1,5 M Euro.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17 du 30 mars 2017, relative à l'approbation de l'agenda du développement économique Métropolitain ;
- La délibération n°URB 019-3293/17/CM du 14 décembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) et le Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2018-2020 signé entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Considérant

- Que la filière santé est un enjeu majeur pour l'économie régionale et métropolitaine ;
- Que le schéma directeur d'aménagement du Technopole MI-Biopark viendra répondre à la volonté de renforcer l'attractivité et le rayonnement du Technopole MI-Biopark dédiée à l'immunologie par une meilleure lisibilité, accessibilité, l'aménagement des espaces extérieurs et une offre de locaux dédiés permettant l'accueil et le développement des entreprises sur ce site emblématique du rapprochement Enseignement-Recherche-Entreprises de notre territoire ;
- Que l'acquisition de foncier permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de réaliser les aménagements envisagés ;
- Que les études et travaux de requalification de voirie et d'amenée de réseaux, de création d'un barreau de liaison, d'aménagement d'espaces de convivialité seront nécessaires pour mener à bien ce projet ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une Autorisation de Programme portant sur la réalisation d'acquisitions foncières, études et travaux de voirie et réseaux, aménagements urbains et paysagers des espaces publics sur le secteur du Technopole MI-Biopark d'un montant de 3 200 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au Budget 2019 du Territoire Marseille Provence - Sous Politique B320 - Natures 2111 – 231352 – 231321 – 2031 - Fonction 515.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement prévus pour cette opération s'établit comme suit :

CP 2019 : 300 000 euros HT
CP 2020 : 2 000 000 euros HT
CP 2021 : 900 000 euros HT

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY